



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 99628

Texte de la question

M. Thierry Benoit interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la thérapie de la maladie de Parkinson par la nicotine. À la suite d'une question écrite publiée au *Journal officiel* du 29 octobre 2013, le Gouvernement avait affirmé, dans sa réponse du 5 août 2014, que la phase 2 de l'expérimentation de ce protocole thérapeutique par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) était terminée. Aujourd'hui, deux ans après cette annonce, de nombreux patients continuent d'avoir recours à ce traitement, dont les résultats semblent probants, sans pouvoir toutefois bénéficier d'un remboursement adapté. Il rappelle toute l'urgence de ce dossier pour de nombreux patients, en attente d'une décision qui aura un impact déterminant sur leur traitement. Il lui demande de préciser sa position sur l'avenir de la nicotinothérapie.

Texte de la réponse

Il n'y a actuellement aucun argument objectif, valide et scientifiquement reconnu pour prescrire des patchs de nicotine dans le traitement de la maladie de parkinson. Il existe de plus des risques psychiques et cardio-vasculaires. Les résultats du dernier essai réalisé à l'hôpital Henri Mondor (NICOPARK-2) en 2015 n'ont pas montré de bénéfice de la nicotine en patch sur les symptômes de la maladie. La maladie de Parkinson fait cependant l'objet d'une attention particulière du Gouvernement par la mise en œuvre du Plan Maladies Neurodégénératives (2014-2019) qui prévoit des actions selon plusieurs axes pour améliorer les soins apportés aux malades, leur vie quotidienne dans la société et pour développer la recherche. Ces actions concernent aussi la maladie d'Alzheimer et la Sclérose en Plaques. Les associations, qui sont les plus à même de porter l'expression des besoins des malades, ont une place essentielle dans la mise en œuvre du plan.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99628

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7873

Réponse publiée au JO le : [20 décembre 2016](#), page 10525